

**PRESIDENCE DU CONSEIL
DES MINISTRES**

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité*Travail*Progrès

**SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT**

DECRET N° 96 - 264 du 4 Juin 1996
Portant nomination du Directeur Régional de la
Police Nationale du Niari

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

Vu la Constitution du 15 Mars 1992 ;

Vu la Loi n° 5-95 du 21 Mars 1995 portant organisation et fonctionnement de la Police Nationale ;

Vu le décret n° 96-35 du 16 Janvier 1996 fixant la composition, les attributions et le fonctionnement de la Direction Générale de la Police Nationale ;

Vu le décret n° 92-95 du 18 Juin 1995 fixant les indemnités allouées aux titulaires de certains postes administratifs ;

Vu le décret n° 95-25 du 13 Janvier 1995 portant nomination du Premier Ministre Chef du Gouvernement ;

Vu le décret n° 95-26 du 22 Janvier 1995 portant nomination des Membres du Gouvernement ;

Vu le décret n° 95-27 du 22 Janvier 1995 portant nomination des Ministres Délégués, Membres du Gouvernement ;

Vu le Décret n° 95-32 du 02 Février portant organisation des intérim des membres du Gouvernement;

DECRETE

Article 1er : Le Lieutenant-Colonel **Dieudonné NGOUELE-MASSALA** est nommé en qualité de Directeur Régional de la Police du Niari .

Article 2 : L'intéressé percevra les indemnités de fonctions prévues par la réglementation en vigueur.

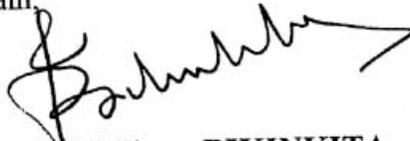
Article 3 : Le présent décret, qui prend effet à compter de la date de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au Journal Officiel et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Brazzaville, le 4 Juin 1996

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,


Général Jacques Joachim YHOMBY-OPANGO

Le Ministre d'Etat, Ministre de l'Intérieur
Chargé de la Sécurité et du Développement
Urbain.


Colonel Philippe BIKINKITA

Le Ministre de l'Economie et des Finances
Chargé du Plan et de la Prospective,


Nguila MOUNGOUNGA-KOMBO

